Nouvelle défection du Colonel Bayaganakandi à son procès

@rib News, 28/05/2013Le procÃ¨s dans lâ€™affaire dit Â«Â GasekebuyeÂ Â» sâ€™est dÃ©roulÃ© ce mardi 28 mai Ã Bujumbu
l'absence du principal accusÃ©, le Colonel Ã la retraite Epitace Bayaganakandi, a-t-on constatÃ© sur place. Le MinistÃ¨re
Public a requis une peine de rÃ©clusion de huit ans Ã son encontre.AprÃ¨s quâ€™il se soit dÃ©robÃ© par trois fois - les 14 fÃ©
02 avril et 30 avril derniers - la question Ã©tait posÃ©e sur ARIB.INFO : Â«Â Le Colonel Epitace Bayaganakandi va-t-il enfin
se prÃ©senter Ã la barre ?Â Â» [Lâ€™Affaire "Gasekebuye" : Le Colonel Bayaganakandi sur le banc des accusÃ©s - @rib New
30/04/2013]. La rÃ©ponse est aujourdâ€™hui connueÂ : NONÂ ! Il nâ€™a pas eu le courage de faire face Ã ses Juges.
En effet, appelÃ© Ã comparaÃ®tre ce mardi 28 mai devant le Tribunal de Grande instance en Mairie de Bujumbura, pour
rÃ©pondre des chefs dâ€™accusation dâ€™Â«Â abus de confiance, stellionat et tromperieÂ Â», le prÃ©sident du MRC-Rurenz
sâ€™est une fois de plus dÃ©robÃ© Ã ses obligations et a envoyÃ© trois avocats Ã lâ€™audience, mais la PrÃ©sidente du Tr
leur a pas autorisÃ© Ã plaider.Il faut savoir que, dans une affaire pÃ©nale, le prÃ©venu est tenu de se prÃ©senter
personnellement Ã lâ€™audience pour rÃ©pondre lui-mÃªme des dÃ©lits dont il est accusÃ©. Son avocat nâ€™est lÃ que pou
lâ€™assister.Les avocats de lâ€™ancien Chef dâ€™Etat major de la Gendarmerie ont beaucoup insistÃ© pour transgresser cet
et pour Ãªtre autorisÃ© Ã parler au nom de leur client, en son absence. La PrÃ©sidente du Tribunal a refusÃ© et les trois
avocats ont Ã©tÃ© priÃ©s dâ€™aller sâ€™asseoir dans la salle. Le procÃ¨s sâ€™est ainsi dÃ©roulÃ© en lâ€™absence du Col
Bayaganakandi.Le MinistÃ¨re Public, reprÃ©sentÃ© par le Premier Substitut du Procureur GÃ©nÃ©ral de la RÃ©publique en
Mairie de Bujumbura, le Magistrat DÃ©ogratias Niragira, a repris les chefs dâ€™accusation retenus Ã lâ€™instructionÂ : abus d
confiance, stellionat et tromperie et a requis une peine de rÃ©clusion de huit ans Ã lâ€™encontre du Colonel
Bayaganakandi.Lâ€™avocat conseil de M. Luc Pirard, Me Isidore Rufyikiri, a plaidÃ© pour la partie civile et demandÃ© la
restitution des terrains dÃ©tournÃ©s Ã leur lÃ©gitime propriÃ©taire, la sociÃ©tÃ© IMMOTCO. Lâ€™affaire a Ã©tÃ© mise en dÃ
Cour dispose de deux mois maximum pour rendre son verdict.Affaire Ã suivre â€¦